

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 08 mars à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE À Catherine GOUDOUD
Martine LEPETIT À Gilbert ROUSSEAU
Jean-Jacques MORLAY À Gaston CHASSAIN
Marie-José ROBERT À Marie-Claude BODEN
Blanche ROUX À Bénédicte MARCOUL-SOULIE
Magali BOISSONNEAU À Alain GERBAUD
Céline DUPUY-LEGRAND À Nicolas BALOT
Chantal BOUTHINAUD À Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés :

Laure ROUBERTIE

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte MARCOUL-SOULIE

N°2023/D/020 - **Objet :** **Subventions aux associations sportives, de loisirs, culturelles et à caractère social**

Monsieur Alain Gerbaud, Madame Marie-Claude Boden présentent au Conseil municipal les propositions pour l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2023.

La commune attribue les montants sur la base des dossiers de demande de subvention reçus. Les subventions seront versées aux associations ayant remis à la collectivité l'ensemble des pièces administratives demandées.

1/ Associations sportives : Alain Gerbaud

Vu la délibération 2022_D_029 instaurant des critères, il convient de préciser que concernant l'aide à l'emploi, l'accompagnement de la commune peut porter sur plusieurs salariés à hauteur d'un ETP par association. Cette aide est toujours plafonnée à 8 000 € par association.

Conformément à la la délibération 2022_D_029 et après étude des dossiers voici les montants alloués pour l'année 2023

	Gestion de l'association C1	Aide aux écoles Formation C2	Compétition C3	Animation C4	Aide à l'emploi C5	TOTAL
FEYTIAT BASKET 87	8 620€	8 550 €	65 500 €	4 000 €	8 000 €	94 670 €
CSF	9 900 €	8700 €	20 500 €	4 000 €	4 500 €	47 600 €
Foyer Culturel Laïque	5 000 €	4000 €	1 000 €	4 500 €	8 000 €	22 500 €
Tennis	2 405 €	2750 €	1 000 €	300 €	8 000 €	14 455 €
USCEP	1 980 €					1 980 €
Boule club Feytiat	450 €		100 €	150 €		700 €
Cyclo Club de Feytiat	400 €			100 €		600 €
Feytiat Gym et Danse	200 €					200 €
Trophées du sport						2000 €

2/ Autres associations : Marie-Claude Boden

FEYTIAT	Montant attribué
ACCA - Association communale de chasse	1 300 €
Association des Donneurs de sang	270 €
Association Feytiacoise des parents d'élèves	500 €
Ciel de Musette	200 €
Club du Mas Cerise - Association 3ème age	1 000 €
Comice AUREIL-FEYTIAT-ST JUST les Biards	850 €
Comité de jumelage	6 500€
Comité des Fêtes	9 400€
Conservatoire Aéronautique du Limousin	500 €
FNACA - Anciens combattants en Afrique du Nord	360 €

FNATH - Accidentés du travail	150 €
Les Copains de Feytiat	250 €
Pastoureux de la Valoine - groupe folklorique	700 €
Secours Populaire	200 €
Vivre au Mas Gauthier	200 €
Toutou's club	300 €

HORS FEYTIAT	Montant attribué
Conciliateur de justice du Limousin	150 €
DDEN	150 €
Ligue nationale contre le Cancer	200 €
Planning Familial	200 €
RESTOS DU COEUR	200 €
Les Portes de Feytiat - Association des industriels du parc d'activité	1 500 €
Sécurité Routière	150 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- valider les propositions de la commission finance,
- valider les montants accordés aux associations tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 En mairie le 08 mars

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

